

## RELEVÉ DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 26 JUIN 2020 en Go To Meeting avec décisions prises en séance dans le respect de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020

V1.0

### Elus :

Présent.e.s : HENARD Nicolas, CHAURAY Marie-Pierre, HARLE Sylvie, RUSSO Ed, SALOU Jean-Pierre

Excusé : BACCHINI Henry, FOUNTAINE Claire, FRETAY Stéphane, MIGRAINE Corinne

### Invité.e.s :

Présent.e.s : CATHELINÉAU Jacques, DARROU Valérie, GANTER Pierre, MARLIOT Eric, MEUNIER Philippe, SOYEZ Jean-Michel

Excusée : MEZOU Laurence

## 1 Introduction du Président

<b>Information</b>	Le Président introduit la séance en faisant un point sur les différents sujets d'actualité.
--------------------	---

## 2 Point licences

<b>Information</b>	Le Bureau exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 21 juin 2020. Si la baisse des licences est toujours très importante par rapport à 2019, le BE constate une reprise significative sur le mois de juin.
--------------------	--

### 3 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

#### 3.1 Approbation des relevés de décisions des BE en GTM du 16/05/20 et 28/05/20

##### 3.1.1 Relevé de décisions du BE du 16 mai 2020

<b>Décision BE-200026-01</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 16/05/20 en GTM.
------------------------------	--

##### 3.1.2 Relevé de décisions du BE du 30 avril 2020

<b>Décision BE-200626-02</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 28/05/20 en GTM.
------------------------------	--

#### 3.2 Résultat vote électronique

##### 3.2.1 Modalités techniques de déroulement des opérations de vote et des moyens techniques mis en œuvre pour l'assemblée générale de la FFVoile 2019

<b>Information</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé du résultat du vote électronique portant sur les modalités techniques de déroulement des opérations de vote et des moyens techniques mis en œuvre pour l'assemblée générale de la FFVoile 2019.</p> <p>Résultat : Validation à l'unanimité (BE--200618-01) qui modifie (Décision BE-200516-06)</p> <p>Publication électronique des modalités techniques sur le site Internet de la FFVoile le 19 juin 2020.</p>
--------------------	---

#### 3.3 Organisation du vote des textes statutaires FFVoile à l'AG du 27 juin 2020

<b>Décision BE-200626-03</b>	Le Bureau exécutif décide qu'en cas de rejet des statuts de la FFVoile lors d'un 1 <sup>er</sup> vote de l'AG du 27 juin, soit alors proposé un nouveau vote des statuts par l'AG mais sans intégrer l'article 15 III et IV des statuts.
------------------------------	--

#### 3.4 Assemblée Générale 2019

##### 3.4.1 Organisation de l'AG

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile fait le point sur l'organisation de l'AG du 27 juin 2020.
--------------------	--

##### 3.4.2 Questions écrites

	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des Questions écrites reçues dans le délai statutaire.
--	--

<b>Décision BE-200626-04</b>	<p>A noter que la question écrite de la ligue de Bretagne de voile n'est pas recevable car non conforme à l'article 11 du RI (question posée par la personne morale et non par un représentant). La ligue a été prévenue avant la fin du délai statutaire afin de lui permettre de faire poser la question par un représentant mais la question n'a pas été posée à nouveau par un représentant</p> <p>Une autre question a été posée par Marc ALLAIN DES BEAUVAIS (Pays de la Loire) : Le BE décide que la réponse sera apportée par Nicolas HENARD.</p>
------------------------------	---

### **3.5 Prix des licences 2021 suite à l'avis du Conseil des Présidents de ligue**

<b>Décision BE-200626-05</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile, après avis du Conseil des présidents de Ligues du 19 juin 2020, décide d'entériner les tarifs suivants pour les licences 2021 :</p> <p>Adultes : 58.50 €  Jeunes : 29.50 €  Tempo 1 J : 15.50 €  Tempo 4 J : 30 €  Passeport : 11.50 €</p>
------------------------------	---

### **3.6 Bilan préliminaire PSF 2020**

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du bilan préliminaire PSF 2020.
--------------------	---

### **3.7 Représentant FFVoile organismes extérieurs**

<b>Décision BE-200626-06</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve la nomination de Nicolas HENARD comme représentant de la FFVoile au CA (collège des Fédérations) de la nouvelle association nationale de la performance sociale du sport qui a pour objectif de faire reconnaître le monde du sport comme un acteur de l'inclusion des jeunes.
------------------------------	--

## **4 Département Compétition et Performance**

### **4.1 Championnat de France Elite course au large**

<b>Information</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé que la FFVoile délègue l'organisation technique du CFECCL à l'Association Française de la Classe Figaro qui elle-même peut mandater un club affilié à la FFVoile ou une autorité organisatrice reconnue en tant qu'organisateur pour chaque compétition du circuit.</p> <p>Suite à la crise sanitaire COVID, la FFVoile et la Classe Figaro ont travaillé à la reprogrammation du Championnat de France Elite de Course au Large. Le maintien de ce Championnat de France Elite et la réorganisation de ce circuit étaient demandés et attendus par les organisateurs et les clubs qui s'impliquent dans son organisation et par</p>
--------------------	--

	<p>les sportifs qui ont besoin et utilisent ce Championnat de France Elite pour construire et vendre leur projet.</p> <p>Circuit 2020 :</p> <p>a) La Solo Maître Coq / Coefficient 1  Organisateur : Les Sables d'Olonne Vendée Course au Large  Dates initiales : du 13 au 20 mars 2020 – Nouvelles dates : du 24 au 28 juin 2020</p> <p>b) La Solitaire du Figaro / Coefficient 6  (Coefficient 1 chacune des 3 étapes – Coefficient 3 pour le classement général)  Organisateur : OC Sport  Dates initiales : du 31 août au 30 septembre 2020 – Nouvelles dates : du 27 août au 20 septembre 20</p> <p>c) Le Havre – Allmer Cup / Coefficient 2  Organisateur : Société des Régates du Havre  Dates initiales : du 5 au 13 juin 2020 – Nouvelles dates : du 8 au 17 octobre 2020</p> <p>Cette proposition a obtenu l'accord du Département Compétition &amp; Performance et du groupe Course au Large.</p>
--	---

#### **4.2 Challenge des clubs été / automne 2020**

<p><b>Décision BE-200626-07</b></p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le challenge des clubs été-autonome 2020 calculé au moyen du programme informatique des championnats de France des clubs à partir de 2021, donc les paramètres ont été adaptés.</p> <p>Le Bureau Exécutif donne mandat au Département Compétition- Performance pour déterminer la date d'ouverture du challenge, sachant que la date de fin est fixée au 25 novembre 2020.</p> <p>Le nom du challenge pourra évoluer si une appellation plus appropriée est trouvée en accord avec le service Communication de la FFVoile.</p>
-------------------------------------	---